



Signification et assignation

Par **petitpetitchien**, le **09/11/2009** à **20:20**

Bonjour,

J'ai reçu des significations d'une société de crédit dont je n'ai jamais signé le contrat. Ce contrat a été signé par mon amie à ma place, mais elle m'a mise emprunteur de ce dossier et c'est moi coempruntrice.

J'ai donc fait opposition au TI. (j'ai demandé à voir les documents, mais ils ne pouvaient me faire copie du contrat)

Je souhaite également porter plainte mais il me faut une copie de ce contrat signé pour prouver ce que je dis.

A qui je peux le réclamer pour être sûr de l'avoir très rapidement?

A la STE de crédit ?

A l'huissier?

Par ailleurs, j'ai également reçu une assignation au TGI d'une autre société de crédit où je suis le coemprunteur malgré moi, avec obligation de prendre avocat. Mais ne pouvant faire avance des frais pour le moment, j'ai du mal à trouver un avocat .

En attendant, ou dois je également demander une copie du contrat??

A la ste de crédit?

A l'huissier?

A l'avocat de ste de crédit?

Au TGI?

Merci de me répondre au plus vite si vous le pouvez. En sachant que ce ne sont pas apparemment les seuls dossiers effectués à mon insu.